

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2192

22 juillet 2016

SOMMAIRE

Aberdeen Property Funds SICAV-FIS	105192	Auf Der Acht S.A.	105208
ACM RE S.A.	105192	Autoform TF S.à r.l.	105214
ACRON Real Estate Portfolio SICAV-FIS ...	105193	Avago Technologies Luxembourg S.à r.l. ...	105191
Addedsense S.à r.l.	105194	Axa World Funds	105205
Adrenatec S.à.r.l.	105195	Axa World Funds II	105196
Adrenatec S.à.r.l.	105195	Axilis S.à r.l.	105208
Adrenatec S.à.r.l.	105195	Babcock & Brown European Investments S.à.r.l.	105209
Adrenatec S.à.r.l.	105194	Barentsmorneftegaz S.à r.l.	105209
AG Sapphire S.à r.l.	105196	Benetton International S.A.	105195
Allianz Global Investors GmbH	105170	Ben Holding S.à r.l.	105210
Altrans S.A.	105196	B&P Holding S.A.	105208
Aluventure S.à r.l.	105196	Coiffure Lydie S.à r.l.	105209
Amassia S.à r.l.	105170	Genecil S.A.	105204
Amino Lux International S.à r.l.	105197	GEnergy S.A.	105192
Aphely	105198	Golden Bean S.à r.l.	105208
APS Delta S.A.	105203	HR Group GmbH & Co. KG GP S.à r.l.	105206
Aptosite S.à.r.l.	105203	International Business Services & Partners S.A.	105197
AQ Capital S.A.	105204	JPMorgan European Property Fund	105203
AQ Capital S.A.	105205	JustAdmin S.à r.l.	105194
AQ Capital S.A.	105205	Luxe Opus S.à r.l.	105174
AQ Capital S.A.	105204	Lux-Web S.A.	105190
Arcangel S.A.	105205	New Dawn EPP Issuer Co S.A.	105199
Ares ECSF II South S.à r.l.	105173	OCA Advisory S.à r.l.	105173
Ares FB Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	105174	OCM Luxembourg EPF III Railpool Topco S.à r.l.	105210
ARIF North Africa Investment, S.à r.l.	105206	Parc Z Sàrl	105189
ARQUITECTURA, Etudes et Aménagements d'Espaces Intérieurs	105206	Prospector Rig 1 Contracting Company S.à r.l.	105211
Art et Plafonds s.à.r.l.	105207	SA Paul Zanzen (Succursale de Luxembourg)	105191
Artmoni Concept S.à r.l.	105188	Simius Promotions S.à.r.l.	105193
Asc Design S.à r.l.	105189	TCR TF S.à r.l.	105214
Ascendos Rail Leasing	105189	The 21st Century Fund	105172
Asiago Real Estate S.A.	105190	Triodos SICAV II	105207
Aspect Struere S.A.	105190		
ATENOR Group Luxembourg S.A.	105207		
Atlan G Investissements S.à r.l.	105191		
Atrium International Luxembourg S.à r.l. ...	105211		

Allianz Global Investors GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 182.855.

Frau Elizabeth Corley ist mit Wirkung zum 29. Februar 2016 aus der Geschäftsführung ausgetreten.

Frankfurt am Main, 19. Mai 2016.

Für die Richtigkeit:

Allianz Global Investors GmbH

mit diesem Schreiben erkläre ich die Niederlegung meines Amtes als Geschäftsführer der Allianz Global Investors GmbH mit Wirkung zum 29. Februar 2016.

Frankfurt am Main, den 23 February 2016.

Elizabeth Corley.

I hereby resign from my position as member of the board of management of Allianz Global investors GmbH as of 29 February 2016.

München.

Allianz Asset Management AG

Signatures

Référence de publication: 2016111452/19.

(160084503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Amassia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 198.621.

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of the month of May;

Before Us Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The private limited liability company ("besloten vennootschap") incorporated and existing under the laws of the Netherlands "Haga-Gaya Holding B.V.", established and having its registered office in L-1118BJ Schiphol, Schiphol Boulevard 347, WTC Schiphol, registered with the Trade Registry ("Kamer van Koophandel") of Amsterdam under number 63963787,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-8510 Redange/Attert, 66, Grand-Rue, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Amassia S.à r.l.", established and having its registered office in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 198621, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on July 15, 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2438 of September 9, 2015,

and that the articles of association (the "Articles") have not been amended since;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its Proxy-holder, the following resolution:

Resolution

The Sole Partner decides to extend the corporate purpose and to subsequently give article 3 of the Articles the following wording:

Art. 3. Object. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The purpose of the Company is also the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property, build or not, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange/Attert, in the premises of the undersigned notary, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quatrième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée ("besloten vennootschap") constituée et existant sous les lois des Pays-Bas "Haga-Gaya Holding B.V.", établie et ayant son siège social à L-1118BJ Schiphol, Schiphol Boulevard 347, WTC Schiphol, inscrite au Registre de Commerce ("Kamer van Koophandel") d'Amsterdam sous le numéro 63963787,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Amassia S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 198621, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2438 du 9 septembre 2015,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son Mandataire, la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide d'élargir l'objet social et de donner subséquemment à l'article 3 des Statuts la teneur suivante:

“ **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

L'objet de la Société est également l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré-décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

La notaire soussignée, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, en l'Etude de la notaire soussignée, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 09 mai 2016. Relation: DAC/2016/6884. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016111456/114.

(160084425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

The 21st Century Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 80.520.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 29 avril 2016:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2017 qui approuvera les comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016:

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Jean HECKMUS, Administrateur
- SQUARE CAPITAL LLP représenté par Mr. Hugues DECOBERT, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de DELOITTE AUDIT S.à.r.l., en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2017 qui approuvera les comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, 2 Rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg

Administrateurs:

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, 2 Rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 LUXEMBOURG
- Monsieur Jean HECKMUS, Edmond de Rothschild (Europe), 20 Boulevard Emmanuel Servais, L - 2535 Luxembourg
- SQUARE CAPITAL LLP, représentée par Mr Hugues DECOBERT, 9-10 Savile Row, LONDON W1S 3PF, Royaume-Uni

Le Réviseur d'Entreprises Agréé est:

DELOITTE AUDIT S.à.r.l., 560 Rue de Neudorf, L - 2220 LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016114938/29.

(160087656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

Ares ECSF II South S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.500.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.120.

Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 4 mai 2016

- La démission de Monsieur Hugo Froment gérant de classe B est acceptée avec effet en date du 17 mai 2016.
- Madame Elodie Briquet, Administrateur de sociétés, née le 24 octobre 1984 à Choisy-le-Roi (France) avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) est nommée gérante de classe B de la Société avec effet au 17 mai 2016 pour une durée indéterminée dans le temps.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extraits certifiés sincères et conformes

Pour Ares ECSF II South S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016111460/17.

(160085015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

OCA Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 170.381.

L'an deux mille seize, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange/Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Olivier COEL, dirigeant d'entreprise, né à Gouvieux (France), le 16 juillet 1976, demeurant à L-5880 Hesperange, 7, Ceinture Um Schlass,

2.- Madame Nayla GERMANI, contrôleur financier, né à Bkenaya (Liban), le 24 juin 1978, demeurant à L-5880 Hesperange, 7, Ceinture Um Schlass,

tous ici représentés par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert, en vertu de deux (2) procurations sous seing privé, lesquelles procurations après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls et unique associés actuels de la société à responsabilité limitée "OCA Advisory S.à r.l.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 170.381, constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2123 du 27 août 2012.

Les associés, représentés comme ci-avant, ont pris l'unique résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident de transférer le siège social actuel de la Société au 23 rue des Bruyères L-1274 Howald et modifient l'article 4, première phrase, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (1^{ère} phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.»

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 19 mai 2016. Relation: DAC/2016/7205. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 24 mai 2016.

Référence de publication: 2016114701/37.

(160087832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

Ares FB Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.987.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 mai 2016

1. Monsieur Hugo Froment a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 17 mai 2016.

2. Monsieur Douwe Terpstra, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas) le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de Classe B pour une durée indéterminée avec effet au 17 mai 2016.

Luxembourg, le 4 mai 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ares FB Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016111461/17.

(160085017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Luxe Opus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.720.720,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 201.039.

In the year two thousand and sixteen, on the thirteenth day of May;

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Green Heaven Investments Ltd., a limited liability company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, with registration number 1795287 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 12th, 2016.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "Luxe Opus S.à r.l.", having its registered address at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 201039 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, notary in Echternach, on October 23rd, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3480 on December 30th, 2015.

II. The Company's share capital is set at fifteen thousand five hundred U.S. Dollars (USD 15,500.-) represented by fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten million seven hundred and five thousand two hundred and twenty U.S. Dollars (USD 10,705,220.-) to raise it from its present amount of fifteen thousand five hundred U.S. Dollars (USD 15,500.-) to ten million seven hundred and twenty thousand seven hundred and twenty U.S. Dollars (USD 10,720,720.-) by the creation and issue of ten million seven hundred and five thousand two hundred and twenty (10,705,220) new shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, through its proxy holder, declares to subscribe to the ten million seven hundred and five thousand two hundred and twenty (10,705,220) new shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, and fully paid them up in the amount of ten million seven hundred and five thousand two hundred and twenty U.S. Dollars (USD 10,705,220.-), along with the payment of the related share premium of ninety-six million three hundred and forty-six thousand nine hundred and fifty-one U.S. Dollars and five cents (USD 96,346,951.05), both by contribution in kind consisting of a receivable held by the Sole Shareholder, amounting to one hundred and seven million fifty-two thousand one hundred and seventy-one U.S. Dollars and five cents (USD 107,052,171.05) (the "Contributed Asset").

Evidence of the contribution's existence

The value of the Contributed Asset is set at one hundred and seven million fifty-two thousand one hundred and seventy-one U.S. Dollars and five cents (USD 107,052,171.05) and results from a statement of contribution value of the managers of the Company as well as a declaration of value from the Sole Shareholder as contributor.

A copy of the aforementioned documentation will remain annexed to the present deed.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole owner of the Contributed Asset;
- the Contributed Asset is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- the Contributed Asset is not the object of a dispute or claim;
- the Contributed Asset is freely transferable with all the rights attached thereto;
- all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Asset required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

IV. Pursuant to the above resolutions, the Sole shareholder resolves to create several classes of shares from class A to class J shares, and to proceed with a complete restatement of the Company's articles of associations, which shall henceforth read as follows:

“Chapter I. Form, Definitions, Object, Duration, Name, Registered Office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (the “Company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the Shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of Shares or the issue of new Shares.

Art. 2. Definitions. The following words and expressions, whenever used in these Articles, shall have the following meanings:

“Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws or of the Articles.

“Cancellation Value Per Share” shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

“Interim Accounts” means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date

“Interim Account Date” means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares.

“Legal Reserve” has the meaning given to it in article 22.

“Shareholders” means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles, and “Shareholder” means any of them.

“Shares” means all the issued shares from time to time in the capital of the Company.

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the sole manager or the board of managers taking and approved by the general meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Name. The Company will have the name of “Luxe Opus S.à r.l.”.

Art. 6. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 7. Subscribed Capital. The share capital of the Company is set at ten million seven hundred and twenty thousand seven hundred and twenty U.S. dollars (USD 10,720,720.-) divided into ten million seven hundred and twenty thousand seven hundred and twenty (10,720,720) Shares with a nominal value of one U.S. dollar (USD 1.-) each, which are divided into:

- One million seventy-two thousand seventy-two (1,072,072) class A shares (the “Class A Shares”), all subscribed and fully paid up;

- One million seventy-two thousand seventy-two (1,072,072) class B shares (the “Class B Shares”), all subscribed and fully paid up;

- One million seventy-two thousand seventy-two (1,072,072) class C shares (the “Class C Shares”) all subscribed and fully paid up;

- One million seventy-two thousand seventy-two (1,072,072) class D shares (the “Class D Shares”), all subscribed and fully paid up;

- One million seventy-two thousand seventy-two (1,072,072) class E shares (the “Class E Shares”), all subscribed and fully paid up;

- One million seventy-two thousand seventy-two (1,072,072) class F shares (the “Class F Shares”), all subscribed and fully paid up;

- One million seventy-two thousand seventy-two (1,072,072) class G shares (the “Class G Shares”), all subscribed and fully paid up;

- One million seventy-two thousand seventy-two (1,072,072) class H shares (the “Class H Shares”), all subscribed and fully paid up;

- One million seventy-two thousand seventy-two (1,072,072) class I shares (the “Class I Shares”), all subscribed and fully paid up; and

- One million seventy-two thousand seventy-two (1,072,072) class J shares (the “Class J Shares”), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Shares.

Section 1. Shares

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles and of the resolutions validly adopted by the Shareholder(s).

Section 2. Subscription and Transfer of Shares

Any Shareholder who subscribes to or otherwise acquires Shares must acquire a proportionate amount of each Class of Shares issued and then outstanding.

When the Company is composed of a single Shareholder, subject to the limitations contained in this Section, the single Shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several Shareholders, subject to the limitations contained in this Section, the Shares may be transferred freely amongst Shareholders but the Shares may be transferred to non-Shareholders only with the authorisation of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole Class of its own Shares followed by their immediate cancellation pursuant to Section 5 of this Article, no Shareholder shall sell or otherwise transfer its Shares of any Class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring Shareholder's proportionate interest in each other Class of Shares then held by the transferring Shareholder.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Section 3. Profit Sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in Article 22 in any year in which the general meeting of Shareholder(s) resolves to make any distribution of dividends.

Section 4. Voting rights

Each Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

Section 5. Repurchase of Shares

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of a Class of Shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the sole manager or the board of managers and approved by the general meeting of the Shareholder(s), provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the sole manager or the board of managers and approved by the general meeting of the Shareholder(s) with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may repurchase its Shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Law.

Art. 9. Increase and Reduction of Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles

or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles, provided that (i) any reduction in the share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Section 5 of Article 8; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each Shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided Class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each Shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined Class of Shares.

Art. 10. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 11. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole Shareholder or by a resolution of the Shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole Shareholder or by the general meeting of the Shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 12. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the sole manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The sole manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 13. Day-to-day Management. The sole manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the sole manager or the board of managers.

Art. 14. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 16 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a

decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 15. Liability - Indemnification. The sole manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 17. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole Shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the sole manager or the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Law by the sole manager of the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the sole manager or the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted Shareholders' meeting of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the sole manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of Shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each Share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 20. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 21. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the sole manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by the Law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by reverse alphabetical order, e.g., initially the Class J Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Section 5 of Article 8 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class I Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or the board of managers may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The sole manager or the board of managers shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 23. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, in compliance with the rules set in Article 22, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the sole manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the sole manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five per cent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the Legal Reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 22 hereof.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the party appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille seize, le treize mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire, résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Green Heaven Investments Ltd., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 1795287 (l'«Associé Unique»),

représenté par Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 mai 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Luxe Opus S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201039 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, notaire à Echternach, en date du 23 octobre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3480 le 30 décembre 2015.

II. Le capital social de la Société est de quinze mille cinq cents Dollars américains (15.500,- USD) représenté par quinze mille cinq cents (15.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de dix millions sept cent cinq mille deux cent vingt Dollars américains (10.705.220,- USD) pour le porter de son montant actuel de quinze mille cinq cents Dollars américains (15.500,- USD) à dix millions sept cent vingt mille sept cent vingt Dollars américains (10.720.720,- USD) par la création et l'émission de dix millions sept cent cinq mille deux cent vingt (10.705.220) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, agissant par son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité des dix millions sept cent cinq mille deux cent vingt (10.705.220) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune et les libérer intégralement pour un montant de dix millions sept cent cinq mille deux cent vingt Dollars américains (10.705.220,- USD), ensemble avec le versement d'une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-seize millions trois cent quarante-six mille neuf cent cinquante-et-un Dollars américains et cinq cents (96.346.951,05 USD), par apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé Unique, d'un montant de cent sept millions cinquante-deux mille cent soixante-et-onze Dollars américains et cinq cents (107.052.171,05 USD) (l'«Actif Apporté»).

Preuve de l'existence de l'apport

La valeur de l'Actif Apporté est établie à cent sept millions cinquante-deux mille cent soixante-et-onze Dollars américains et cinq cents (107.052.171,05 USD), et résulte d'un état sur la valeur des gérants de la Société ainsi que d'une déclaration de l'Associé Unique en tant qu'apporteur. Une copie desdits documents demeurera annexée au présent acte.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire de l'Actif Apporté;
- l'Actif Apporté est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- l'Actif Apporté ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- l'Actif Apporté est librement transférable, avec tous les droits qui y sont attachés; et
- l'ensemble des formalités, subséquentes au transfert de l'Actif Apporté, requises en vertu de toute loi applicable a été accompli ou sera accompli afin que l'apport soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

IV. Suite aux résolutions susmentionnées, l'Associé unique décide de créer différentes classes de parts sociales, de la classe A à la classe J, et de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} . Forme, Définitions, Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un Associé unique, propriétaire de la totalité des Parts Sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs Associés, dans la limite de quarante (40) Associés, par suite notamment, de cession ou transmission de Parts Sociales ou de création de Parts Sociales nouvelles.

Art. 2. Définitions. Les mots et expressions suivants, lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, ont la signification suivante:

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient droit aux distributions de dividendes conformément à ces Statuts, augmenté par (i) toutes les réserves librement distribuables (incluant, afin d'éviter tout doute, la réserve du compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la diminution du capital et de la réduction de la réserve légale relative au rachat et à l'annulation d'une Classe de Parts Sociales, mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées), et de (ii) toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts, chaque fois tel qu'indiqué dans les Comptes Intérimaires (excluant, afin d'éviter tout doute, tout double comptage), afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par laquelle:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

P = toute réserve librement distribuable (incluant la réserve de compte de prime d'émission)

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relative à l'annulation d'une Classe de Parts Sociales

L = les pertes (incluant les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation devant être appliqué à la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de Parts Sociales émises dans cette Classe de Parts Sociales.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société établis en vertu des PCGR luxembourgeois à la Date des Comptes Intérimaires.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date n'excédant pas huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une Classe de Parts Sociales.

«Réserve Légale» a la signification donnée dans l'article 22.

«Associés» signifie toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales sont transférées / cédées ou émises à tout moment (excluant la Société) conformément aux Statuts, et «Associé» désigne n'importe lequel d'entre eux.

«Montant Total de l'Annulation» désigne le montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, approuvé par l'assemblée générale des Associés sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total de l'Annulation doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée sauf décision contraire de l'assemblée générale des Associés de la manière prévue pour une modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rattachent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination. La Société a comme dénomination «Luxe Opus S.à r.l.».

Art. 6. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 7. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à dix millions sept cent vingt mille sept cent vingt Dollars américains (10.720.720,- USD) représenté par dix millions sept cent vingt mille sept cent vingt (10.720.720) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar américain (1,- USD) chacune, divisées en:

- Un million soixante-douze mille soixante-douze (1.072.072) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- Un million soixante-douze mille soixante-douze (1.072.072) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- Un million soixante-douze mille soixante-douze (1.072.072) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- Un million soixante-douze mille soixante-douze (1.072.072) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- Un million soixante-douze mille soixante-douze (1.072.072) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- Un million soixante-douze mille soixante-douze (1.072.072) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- Un million soixante-douze mille soixante-douze (1.072.072) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- Un million soixante-douze mille soixante-douze (1.072.072) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- Un million soixante-douze mille soixante-douze (1.072.072) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), toutes souscrites et entièrement libérées, et;
- Un million soixante-douze mille soixante-douze (1.072.072) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»), toutes souscrites et entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une Part Sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Parts Sociales des Associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés, ou pour être affecté à la Réserve Légale.

Art. 8. Parts Sociales.

Section 1. Parts Sociales

Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

La propriété d'une ou de plusieurs Parts Sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'Associé unique ou des Associés.

Section 2. Souscription et Transfert des Parts Sociales.

Tout Associé qui souscrit ou autrement acquiert des Parts Sociales doit acquérir un montant proportionnel de chaque Classe de Parts Sociales émises et en circulation.

Sous réserve des limitations prévues dans cette Section, les cessions ou transmission de Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont libres, si la Société à un Associé unique.

Sous réserve des limitations prévues dans cette Section, les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés néanmoins les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément des Associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une Classe entière de ses propres Parts Sociales suivi de leur annulation immédiate conformément à la Section 5 de cet Article, aucun Associé ne peut vendre ou autrement transférer ses Parts Sociales d'une Classe à toute personne, sans en même temps vendre ou transférer à une telle personne une quote-part proportionnelle dans chaque autre Classe de Parts Sociales alors détenues par l'Associé cédant.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Section 3. Partage des Résultats.

Chaque année où l'Associé unique ou les Associés décident de procéder à des distributions de dividendes, les résultats que la Société souhaiterait distribuer devront être distribués conformément à l'Article 22.

Section 4. Droits de Vote.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans toutes les matières où les Associés ont un droit de vote.

Section 5. Rachat de Parts Sociales.

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales, dans son entièreté, mais non en partie, tel que cela pourra être déterminé de temps en temps par le gérant unique ou le conseil de gérance, et approuvé par l'assemblée générale du ou des Associé(s), à condition toutefois que la Société ne puisse à aucun moment racheter et annuler les Parts Sociales de Classe A. En cas de rachats ou d'annulations de Classes de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront fait dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Classe J;
- (ii) Parts Sociales de Classe I;
- (iii) Parts Sociales de Classe H;
- (iv) Parts Sociales de Classe G;
- (v) Parts Sociales de Classe F;
- (vi) Parts Sociales de Classe E;
- (vii) Parts Sociales de Classe D;
- (viii) Parts Sociales de Classe C, et;
- (ix) Parts Sociales de Classe B.

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation entière d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre indiqué ci-dessus), les Associés de la Classe de Parts Sociales annulée auront droit à une fraction du Montant Total de l'Annulation (au prorata de leur détention dans cette Classe de Parts Sociales), tel que déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale du ou des Associé(s) à l'égard de la Classe de Parts Sociales devant être rachetée, et les détenteurs des Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe détenue par eux et annulée.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales tel que décrit dans la mesure permise par la Loi.

Art. 9. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'Associé unique ou des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, à la condition que (i) toute

réduction du capital social de la Société soit permise conformément aux procédures de rachat et d'annulation de la Section 5 de l'Article 8; (ii) toute augmentation du capital social (a) doit être faite proportionnellement dans chaque Classe de Parts Sociales en circulation et (b) doit se traduire pour chaque Associé par la détention d'une partie proportionnelle de chaque Classe de Parts Sociales en circulation; (iii) toute subdivision d'une Classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts Sociales doit se traduire pour chaque Associé de l'ancienne Classe de Parts Sociales indivise en une détention proportionnelle dans chaque nouvelle catégorie de Parts Sociales ainsi subdivisée, et (iv) toute combinaison ou regroupement de Classes de Parts Sociales en une nouvelle Classe de Parts Sociales doit se traduire pour chacun des Associés des anciennes Classes de Parts Sociales en une détention proportionnelle de la nouvelle Classe de Parts Sociales ainsi combinée.

Art. 10. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 11. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement Associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'Associé unique ou des Associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'Associé unique ou les Associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 12. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant unique ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'Associé unique ou en cas de pluralité d'Associés, par les Associés agissant conjointement.

Le gérant unique ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient Associés ou non.

Art. 13. Gestion Journalière. Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelles) des gérants / mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant unique ou le conseil de gérance.

Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 16 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conférence call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant

au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 15. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant unique ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 16. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Associé unique ou des Associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des Associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le gérant unique ou le conseil de gérance Aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les Associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un Associé unique, les Associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le gérant unique ou le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des Associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux Associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les Associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout Associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement Associé.

Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le gérant unique ou le conseil de gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au gérant unique ou au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des Parts Sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 20. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'Associé unique ou, suivant le cas, des Associés.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 22. Distribution des Résultats. Sur les bénéfices annuels nets, au moins cinq pour cent (5%) doit être prélevé chaque année pour la constitution de la réserve requise par la Loi (la «Réserve Légale»). Cette allocation à la Réserve Légale cesse d'être obligatoire dès que le montant de la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social et aussi longtemps qu'il le reste.

Après dotation de la Réserve Légale, les Associés détermineront comment le solde des bénéfices annuels nets sera employé en allouant tout ou partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à l'exercice suivant ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux Associés, chaque Part Sociale donnant droit à la même proportion dans ces distributions.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante pour cent (0,60 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe A; ensuite,
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe B; ensuite,
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pour cent (0,50 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe C; ensuite,
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe D; ensuite,
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante pour cent (0,40 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe E; ensuite,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe F; ensuite,
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente pour cent (0,30 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe G; ensuite,
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe H; ensuite,
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt pour cent (0,20 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Classe I; et enfin,
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe J auront droit pour chaque année considérée au reste de toute distribution de dividendes.

Si l'entièreté de la dernière Classe de Parts Sociales (par ordre alphabétique inversé, par exemple, initialement, les Parts Sociales de Classe J) a été annulée à la suite de son rachat et annulation conformément aux dispositions de la Section 5 de l'Article 8 au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes devra alors être attribué à la dernière Classe de Parts Sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les Parts Sociales de Classe I).

Sous réserve des conditions (si elles existent) fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peut procéder au paiement d'acomptes sur dividendes aux Associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance fixera le montant et la date de paiement d'un tel acompte.

Art. 23. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, conformément à l'Article 22, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant unique ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la Réserve Légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution des Associés adoptée par la moitié des Associés représentant les trois-quarts (3/4) du capital social.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs gérant(s) ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou morale), nommés par les Associés(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les dépenses de liquidation, le boni de liquidation sera partagé entre les Associés de manière à parvenir sur une base globale au même résultat économique que les règles de répartition prévues pour les distributions de dividendes à l'Article 22 des Statuts.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 25. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 mai 2016. Relation: GAC/2016/3889. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 mai 2016.

Référence de publication: 2016115470/793.

(160089002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.

Artmoni Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 167.747.

En date du 19 mai 2016, l'associé VARNIA S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, RCS 184293, a transféré la totalité de ses 125 parts sociales à Monsieur Patrick Goodman, demeurant au 16, domaine Schmiseleck, L-3373 Leudelange.

En conséquence, l'associé unique est le suivant:

- Monsieur Patrick Goodman, avec 125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Artmoni Concept S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016111463/16.

(160084944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Asc Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4178 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert.
R.C.S. Luxembourg B 176.881.

La société Asc Design S.à r.l. prend note du changement de domicile de l'associée et gérante, Audrey Schoepfer, 1 rue du 40^{ème} Régiment, F-57180 Terville.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2016111464/12.

(160085240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Parc Z Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 180.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 115.040.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales conclu entre la société Sherbrooke Advisors S.A. et Michaël Zaoui en date du 17 mai 2016 que:

Sherbrooke Advisors S.A. a cédé la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société à Michaël Zaoui de sorte que Michaël Zaoui, né le 30 Décembre 1956 à Fes (Maroc), résidant au 3 The Vale, SW3 6AG Londres (Royaume-Uni) est désormais détenteur des parts sociales suivantes:

- 20.000 parts sociales traçantes de classe A1;
- 20.000 parts sociales traçantes de classe A2;
- 20.000 parts sociales traçantes de classe A3;
- 20.000 parts sociales traçantes de classe A4;
- 2.000 parts sociales traçantes de classe B1;
- 2.000 parts sociales traçantes de classe B2;
- 2.000 parts sociales traçantes de classe B3;
- 2.000 parts sociales traçantes de classe B4;
- 2.000 parts sociales traçantes de classe B5.

La Société a également été informée du changement d'adresse professionnelle de Madame Valérie Emond, gérant de la Société qui demeure désormais professionnellement au 8, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016113852/26.

(160086998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Ascendos Rail Leasing, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 119.934.

Par les résolutions du 25 avril 2016, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 46a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Ascendos Rail Leasing S.à r.l.

46a, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Pascal Koch

Gérant administratif

Référence de publication: 2016111465/16.

(160084915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Asiago Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 176.527.

—
Extrait de procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} avril 2016

Résolution:

Le Conseil a décidée de nommer, pour une période expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018:

- Madame Meriem Agrebi, demeurant professionnellement à 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, en tant qu'administrateur en remplacement à Madame Virginie Derains.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016111466/15.

(160084653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Lux-Web S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3843 Schiffflange, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 132.182.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2016

L'assemblée fait part de la démission de Monsieur Jean-Christophe Menetrey, domicilié au 10 Allée des Plantes à Chevigny Saint Sauveur (F-21800), en tant qu'Administrateur, son mandat allant jusqu'à l'assemblée générale de 2016.

L'assemblée fait part de la démission de Monsieur Smail Mouhli, domicilié au Impasse Bellevue La Liez à Peigney (F-52200), en tant qu'Administrateur, son mandat allant jusqu'à l'assemblée générale de 2016.

L'assemblée décide de renouveler la fonction d'Administrateur à Monsieur Pierre Tel, né le 04.11.1943 à Paris, demeurant 15, rue Josy Haendel à Alzingen (L-5829) jusqu'à l'assemblée générale de 2021.

L'assemblée décide de nommer le nouvel Administrateur, Madame Claudie Tel, née le 05.10.1943 à Montargis, demeurant 15 rue Josy Haendel à Alzingen (L-5829) jusqu'à l'assemblée générale de 2021.

L'assemblée décide de nommer le nouvel Administrateur, la société Immobiliaria Espanol Limited, demeurant 1, Portoken Street à London (GB-E1 8AW) jusqu'à l'assemblée générale de 2021.

L'assemblée décide de renouveler la fonction d'Administrateur-délégué à Monsieur Pierre Tel, né le 04.11.1943 à Paris, demeurant 15, rue Josy Haendel à Alzingen (L-5829) jusqu'à l'assemblée générale de 2021.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes à Madame Céline Tel, demeurant professionnellement au 40 rue d'Hesperange à Luxembourg (L-1731), jusqu'à l'assemblée générale de 2021.

Luxembourg, le 30 mars 2016.

Référence de publication: 2016111817/23.

(160084830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Aspect Struere S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.691.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 31 mars 2016 que:

- La démission de M. Tom FABER de sa fonction d'administrateur de la société a été acceptée;
- M. Robert Faber, expert-comptable, né le 15 mai 1964 à Luxembourg demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg a été nommé aux fonctions d'administrateur de la société.
- Le mandat d'Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016111467/18.

(160084835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Atlan G Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 188.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016111468/10.

(160084805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

SA Paul Zanzen (Succursale de Luxembourg), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9980 Wilwerdange, Maison 26.

R.C.S. Luxembourg B 109.787.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2016

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 avril 2016 acte et entérine à l'unanimité la démission à dater du 30 avril 2016 de son mandat de représentant permanent pour l'activité de la succursale de:

- Monsieur Jordan Zanzen, domicilié 2 Rue des Courtis à 4950 Waimes (Belgique). Il démissionne également de son poste d'administrateur-délégué à dater du 30 avril 2016

Le poste vacant de représentant permanent pour l'activité de la succursale sera remplacé par :

- Madame Marie-Ange Heinen, domiciliée 1 Rue des Barras à 4950 Ovat (Waimes - Belgique) qui est également nommée en qualité d'administrateur-délégué et représentant permanent à dater du 30 avril 2016. Madame Heinen Marie-Ange aura le pouvoir d'engager la succursale par sa signature seule.

A partir du 30 avril 2016 les personnes ayant le pouvoir d'engager la société et faisant partie du conseil d'administration sont:

- Monsieur Paul Zanzen, domiciliée 1 Rue des Barras à 4950 Ovat (Waimes - Belgique) - administrateur

- Madame Marie-Ange Heinen, domiciliée 1 Rue des Barras à 4950 Ovat (Waimes - Belgique) - administrateur-délégué et représentant permanent

- Monsieur Jordan Zanzen, domicilié 2 Rue des Courtis à 4950 Waimes (Belgique) - administrateur qui est également nommé en qualité de directeur technique de la succursale.

Pour la sa Paul Zanzen

Marie-Ange HEINEN / Jordan Zanzen

Administrateur-délégué nommé / Administrateur-délégué démissionnaire

Référence de publication: 2016113952/26.

(160086785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Avago Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.666.

Les comptes annuels au 1^{er} novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2016111469/13.

(160085076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Aberdeen Property Funds SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.474.

—
Extrait rectificatif sur dépôt L160081564 du 17/05/2016

Contrairement au dépôt numéro L160081564 du 17/05/2016 qui indique que Thomas Wolff est nommé nouveau administrateur de la société avec effet au 12 mai 2016, sa nomination n'est pas encore validée par le régulateur et par conséquent est suspendue temporairement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016111470/14.

(160084431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

GEnergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 147.848.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 30 décembre 2015:

1) L'Assemblée décide d'accepter les démissions de Madame Gabriele SCHNEIDER et Monsieur Jérôme DOMANGE de leurs postes d'administrateurs de catégorie «B» de la Société avec effet immédiat.

2) L'Assemblée décide de nommer, aux postes d'administrateurs de catégorie «B» de la Société, avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2019:

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande, France, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Monsieur Laurent Teitgen, né le 5 janvier 1979 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Michel SCHAEFFER, de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

4) L'Assemblée décide de nommer, au poste de Commissaire aux Comptes de la Société, la société Revisora S.A. (R.C.S. Luxembourg B 145.505), ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2019.

5) L'Assemblée décide d'approuver et d'autoriser le transfert du siège social de la Société au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEnergy S.A.

Référence de publication: 2016111692/27.

(160085133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

ACM RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 169.255.

—
Le Bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ACM RE S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016111471/11.

(160084794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Simius Promotions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.895.

L'an deux mille seize, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur René MULLER, administrateur de société, né à Luxembourg le 1^{er} août 1953, demeurant à L-7238 Walferdange, 15, rue de la Montagne,

détenteur de cinquante (50) parts sociales.

2.- Monsieur Jean-Marc ALBERTY, administrateur de société, né à Differdange le 19 janvier 1957, demeurant à L-5969 Itzig, 48, rue de la Libération,

détenteur de cinquante (50) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "SIMIUS PROMOTIONS S. à r.l." (numéro d'identité 2005 24 05 867), avec siège social à L-4830 Rodange, 3, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 106.895, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, alors de résidence à Pétinge, en date du 17 mars 2005, publié au Mémorial C, numéro 731 du 22 juillet 2005,

requièrent le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social à L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II (1^{er} étage).

Suite à ce transfert de siège social, les associés décident de modifier l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts."

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MULLER, ALBERTY, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/15044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 27 mai 2016.

Référence de publication: 2016117528/43.

(160091455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

ACRON Real Estate Portfolio SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 174.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016111472/11.

(160084266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Addedsense S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.241.

Les comptes au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ADDESENSE S.A.R.L.

Patric MARCONI

Gérant

Référence de publication: 2016111473/12.

(160085103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

JustAdmin S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 185.875.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2015, que Monsieur Edouard Marie Paul MAIRE (ci-dénommée le «Cédant»), gérante d'entreprise et expert-comptable, demeurant professionnellement au 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a cédé et transporté toutes ses cent vingt-cinq (125) parts sociales qu'il détenait dans la société «JustAdmin S.à r.l.» (ci-dénommée la «Société»), à HIT Advisory S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RC B 74.895 et avec siège social 68, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg (ci-dénommée le «Cessionnaire»).

En raison de la prédite cession de parts sociales, toutes les parts sociales de la Société appartiennent à l'associé unique HIT Advisory S.à r.l..

Le prix des cessions convenu entre parties ne sera pas sujet à révision pour quelque raison que ce soit.

Le cessionnaire reconnaît avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la Société, de sorte que la cession intervient sans garantie d'actif et de passif. Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts de la Société de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la Société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales lui cédées.

Pour des raisons d'opposabilité à la Société et aux tiers, le Cessionnaire, déclare accepter les prédites cessions de parts sociales au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

En raison de la prédite cession de parts sociales, les parts sociales de la Société «JustAdmin S.à r.l.» sont dorénavant réparties comme suit:

- HIT Advisory S.à r.l.: cent vingt-cinq parts sociales	125
- Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Pour extrait conforme à l'original

Référence de publication: 2016112731/31.

(160085682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Adrenatec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette, 4, avenue des Terres Rouges.

R.C.S. Luxembourg B 65.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016111474/10.

(160084921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Adrenatec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette, 4, avenue des Terres Rouges.
R.C.S. Luxembourg B 65.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016111475/10.

(160084922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Adrenatec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette, 4, avenue des Terres Rouges.
R.C.S. Luxembourg B 65.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016111476/10.

(160084923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Benetton International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 78.734.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale annuelle en date du 6 mai 2016 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé/donné jusqu'à l'assemblée générale ayant pour objet l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2016:

- Monsieur Bernard Basecqz, né le 15 octobre 1945 à Enghien (Belgique), et résidant au 1, Rue Plaetis, L-2338 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), administrateur et président du conseil d'administration;
- Monsieur Alessandro Lucchetta, né le 04 juillet 1974, à Valdobbadiene (Italie), et résidant au 4, Rue Marie Curie, L-8049 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), administrateur;
- Monsieur Andrea Ghiringhelli, né le 2 octobre 1965, à Bellinzona (Suisse), et résidant Via Dogana 10, Bellinzona (Suisse), administrateur;
- Monsieur Giuseppe Mazzocato, né le 11 août 1958 à Montebelluna (Italie), et résidant au 24, am Stronck, L-6915 Roodt-Sur-Syre (Grand-Duché de Luxembourg), administrateur;
- Monsieur Mauro Fava, né le 14 janvier 1957 à Treviso (Italie), et résidant au 5/B, Vicolo S. Antonino, I-31100 Treviso (Italie), administrateur;
- Ernst & Young S.A., ayant son siège à 35E, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), réviseur d'entreprises agréés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111512/24.

(160084551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Adrenatec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette, 4, avenue des Terres Rouges.
R.C.S. Luxembourg B 65.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016111477/10.

(160084924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

AG Sapphire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 193.635.

Les comptes annuels de la société AG Sapphire S.à.r.l. au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111478/10.

(160084291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Altrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.
R.C.S. Luxembourg B 61.203.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société à Luxembourg en date du 13 mai 2016

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 13 mai 2016 qu'il a été décidé, sur base de l'article 1^{er} des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société du 9-11, rue de Louvigny L-1946 Luxembourg au 16, Rue d'Eprenay L-1490 Luxembourg, avec effet au 13 mai 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 mai 2016.

Eric VERBERCKT

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2016111481/15.

(160085198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Axa World Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 27.526.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2016:

sont renommés Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2017:

Emmanuel Dendauw

Stephan Heitz

Jean-Louis Laforge

Christophe Coquema

Michael Reinhard

est renommé Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2017:

PricewaterhouseCoopers Société Coopérative

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016111503/19.

(160084526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Aluventure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.444.

Extrait des résolutions du gérant unique prises en date du 08/04/2016

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la société de L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy au L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy, avec effet rétro-actif au 1^{er} février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111482/12.

(160085026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Amino Lux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-9420 Vianden, 31, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 182.624.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111483/9.

(160084814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

I.B.S. & Partners, International Business Services & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.973.

L'an deux mille seize, le dix-sept mai.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES & PARTNERS S.A. en abrégé I.B.S. & PARTNERS, une société anonyme avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, 2^{ème} étage-Forum Royal, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 35973 (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 2 janvier 1991, acte publié au Mémorial C en 1991, page 12.392, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, le 18 décembre 1995, acte publié au Mémorial C de 9 avril 1996, numéro 175, page 8371.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) à un montant de cinquante mille deux cent cinquante euros (EUR 50.250,-) moyennant l'émission de sept cent soixante (760) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

2. Souscription et libération des sept cent soixante (760) actions nouvelles.

3. Modification afférente de l'article 5 de la Société.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés par leur mandataire, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune représentant l'intégralité du capital social étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, la Présidente expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) à un montant de cinquante mille deux cent cinquante euros (EUR 50.250,-) moyennant l'émission de sept cent soixante (760) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes («les Nouvelles Actions»).

Deuxième résolution

Les Nouvelles Actions ont toutes été souscrites par les actionnaires actuels de la Société au prorata de leurs participations actuelles dans le capital de la Société.

Toutes les sept cent soixante (760) actions ont été intégralement libérées par les prédicts souscripteurs par un versement en numéraires, de sorte que la somme de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale modifie l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille deux cent cinquante euros (EUR 50.250,-) représenté par deux mille dix (2.010) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur selon le choix de l'actionnaire.

Le registre des actionnaires, contenant la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des versements effectués, les transferts avec leur date ou la conversion des actions en titres au porteur, est tenu au siège social de la Société.

Dans le cas des actions au porteur, celles-ci sont déposées auprès d'un dépositaire nommé par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration, ceci conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat constatant toutes les inscriptions le concernant lui est délivré par le dépositaire. Le transfert des actions au porteur ne pourra se faire qu'en accord avec les dispositions de l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.»

Quatrième résolution

Suite à la prédite augmentation de capital social, l'assemblée générale décide de donner pouvoirs aux membres du conseil d'administration de la Société pour modifier le registre des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 19 mai 2016. Relation: DAC/2016/7203. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 24 mai 2016.

Référence de publication: 2016114501/87.

(160087814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

Aphely, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89e, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 191.982.

Cession de parts sociales

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 28 Avril 2016 que la société DodecaLab Holding Sàrl, dont le siège est situé au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-188942, a cédé:

- 3125 (trois mille cent vingt-cinq) parts sociales qu'elle détenait dans la société à responsabilité limitée APHELRY à Monsieur Florent MERLET, né le 28 octobre 1969 à Nancy (F), demeurant au 67, rue Cledebe, F-57250 Moyeuvre Grande (France)

- 3125 (trois mille cent vingt-cinq) parts sociales qu'elle détenait dans la société à responsabilité limitée APHELRY à Monsieur Yves REGINSTER, né le 3 avril 1959 à Ouffet (B), demeurant au 10 Arelerstrooss, L-8395 Septfontaines.

Pour extrait

Référence de publication: 2016111485/17.

(160084450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

New Dawn EPP Issuer Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.912.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth of April,

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholder of "New Dawn EPP Issuer Co S.A.", a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 156.912 (the "Company") and whose articles of association (the "Articles") have been drawn-up pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Pétange on 18 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 30 December 2010, number 2861, page 137282. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Pétange on 5 July 2011 and published in the Mémorial on 10 November 2011, number 2470, page 131479;

The meeting is opened at 1.00 p.m., by Mr Thomas Morana, with professional address in Luxembourg, being in the chair (the "Chairman").

The Chairman appointed as Secretary Mr Thomas Morana, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Ms Caroline Ronfort, with professional address in Luxembourg.

These appointments having been made, the Chairman declared that and requested the notary to that:

I. The sole shareholder represented and the number of shares held by it are indicated on an attendance list. This list and the proxy, after having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list shows that the four million five hundred thousand and one (4,500,001) ordinary shares and eight million four hundred fifteen thousand and thirty-three (8,415,033) mandatory redeemable preferred shares of the Company representing the 100% per cent of the share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda of which the sole shareholder has been informed beforehand.

III. The sole shareholder represented declares to have been duly informed of the holding of the present meeting and of its agenda and decides to waive all convening notices procedure in relation to the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of the convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the sole shareholder of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of directors and auditors of the Company;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and others documents for a period of 5 years.

First resolution

The sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The sole shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:

- The share capital of the Company is fixed at CHF 129,150.34 divided into 4,500,001 ordinary shares and 8,415,033 mandatory redeemable preferred shares having a nominal value of CHF 0.01, which are entirely subscribed and fully paid up.
- The sole shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.
- The sole shareholder approves the accounting situation as at April 22, 2016 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

Third resolution

The sole shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring effect the purpose of this act.

The sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- i. the Company no longer carries out any activity;
- ii. all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the sole shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the sole shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- iii. all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the sole shareholder which has acknowledged and consented to this transfer, any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the sole shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;
- iv. the sole shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

Fourth resolution

The sole shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to grant discharge to the following Directors of the Company for their mandates until the date hereof:

- Emanuela Brero, with address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Thomas Morana, with address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- François Pfister, with address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Lorne Somerville, with address at 111, Strand, GB - WC2R 0AG, London, United Kingdom;
- Daniel Pindur, with address at 24, Bockenheimer Landstrasse -WestendDuo, D-60323 Frankfurt, Germany;

and the sole shareholder further resolves to grant discharge to Ernst & Young, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach an registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 47771, for its mandate as auditor of the Company until the date hereof

Sixth resolution

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years with CVC Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l. at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The sole shareholder has proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

The meeting was closed at 1.15 p.m..

Estimate of costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euros (EUR 2,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuf avril,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de "New Dawn EPP Issuer Co S.A.", une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156.912 (la "Société") et dont les statuts (les "Statuts") ont été constitués par un acte notarié de Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Pétange en date du 18 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 décembre 2010, numéro 2861, page 137282. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Pétange, en date du 5 juillet 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 novembre 2011, numéro 2740, page 131479;

L'assemblée s'est ouverte à 13.00 heures, par Monsieur Thomas Morana, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, étant le président (le "Président").

Le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Thomas Morana, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme Scrutateur Madame Caroline Ronfort, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Ces nominations ayant été faites, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I. L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions détenues par lui sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, après avoir été signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que les quatre million cinq cent mille et une (4.500.001) actions ordinaires et les huit millions quatre cent quinze mille trente-trois (8.415.033) actions rachetables de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de telle façon que l'assemblée puisse valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour et dont l'actionnaire unique a été préalablement informé.

III. L'actionnaire unique représenté déclare avoir été valablement informé de la tenue de cette assemblée et de son ordre du jour et décide de renoncer à toutes les formalités de convocation en relation avec cette assemblée.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'actionnaire unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge du conseil d'administration et réviseur d'entreprise agréé de la Société;
6. Indication du lieu de conservations des comptes et autres documents de la Société pour une période de 5 ans.

Première résolution

L'actionnaire unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'actionnaire unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'approuver la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation:

- Le capital social de la Société s'élève actuellement à 129.150,34 CHF, représenté par 4.500.001 actions ordinaires et 8.415.033 actions rachetables d'une valeur nominale de 0,01 CHF chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

- L'actionnaire unique est propriétaire de toutes les actions de la Société.

- L'actionnaire unique approuve la situation financière de la Société au 22 avril 2016 ci-joint en annexe A (l' "Annexe A") et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'actionnaire Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'actionnaire unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

- i. la Société n'a plus d'activité;

ii. que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société; comme décrit dans l'Annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'actionnaire unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'actionnaire unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

iii. que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'Annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'actionnaire unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'actionnaire unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

iv. l'actionnaire unique prendre toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Cinquième résolution

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société pour leur mandat jusqu'à cette date:

- Emanuela Brero, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Thomas Morana, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- François Pfister, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Lorne Somerville, ayant son adresse professionnelle au 111, Strand, GB

- Wc2R 0AG Londres, Grande-Bretagne;

- Daniel Pindur, ayant son adresse professionnelle au 24, Bockenheimer Landstrasse - WestendDuo, D-60323 Francfort, Allemagne;

et l'actionnaire unique décide également de décharger Ernst & Young, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippman; L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47771, de son mandat de réviseur d'entreprise agréé de la Société jusqu'à la date du présent acte.

Sixième résolution

Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg au sein de CVC Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l. 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'actionnaire unique procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale est clôturée à 13.15 heures.

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: T. Morana, C. Ronfort, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 mai 2016. GAC/2016/3607. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 30 mai 2016.

Référence de publication: 2016117349/199.

(160092431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

APS Delta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 204.416.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de la Société en date du 19 avril 2016 que Mazars Luxembourg, une société anonyme ayant son siège social au Rue Henri M. Schnadt, 10A, L-2530 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159962 a été nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet au 19 avril 2016 et pour une durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016111486/16.

(160084991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Aptosite S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 79.783.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111487/9.

(160084875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

JPMorgan European Property Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 104.923.

- Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue par les actionnaires de la Société en date du 25 mai 2016, il a été décidé de:

- renouveler le mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017:

- * Monsieur Mark DOHERTY,
- * Monsieur Jean-Christophe EHLINGER,
- * Monsieur Jonathan GRIFFIN,
- * Monsieur Richard CROMBIE,
- * Monsieur Karl McCATHERN, et
- * Monsieur Steven GREENSPAN.

- Renouveler le mandat des délégués à la gestion journalière suivants avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017:

- * Monsieur Mark DOHERTY, et
- * Monsieur Jean-Christophe EHLINGER.

- Renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2016.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2016116221/29.

(160090482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

AQ Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 149.708.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 27. April 2016

Die Generalversammlung hat beschlossen, das Mandat des Wirtschaftsprüfers BDO Audit S.A., zugelassener Wirtschaftsprüfer, mit Sitz in 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, R.C.S.L. B145.751, bis zur Generalversammlung der Aktionäre, welche im Jahre 2016 stattfinden wird, zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111488/12.

(160084919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

AQ Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 149.708.

—
Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111489/9.

(160084997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Genecil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 98.148.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au Luxembourg, le 26 Mai 2016 à 9.00 heures.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter les démissions des administrateurs:

Maria Helena GONCALVES, administrateur et présidente du conseil d'administration ayant pour adresse professionnelle 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg,

Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur ayant pour adresse professionnelle 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg,

Marc SCHMIT, administrateur ayant pour adresse professionnelle 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg,

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme en remplacement des administrateurs:

Alexandre CADOSCH, administrateur unique, ayant pour adresse professionnelle 9, chemin de Versailles, 1096 Cully, Suisse,

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission du Commissaire aux Comptes:

Monsieur Marco RIES ayant pour adresse professionnelle 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale nomme en remplacement du Commissaire aux Comptes:

FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS S.A., R.C.S. Luxembourg B 177.770, 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016117049/33.

(160091040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

AQ Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 149.708.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111491/9.

(160085023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

AQ Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 149.708.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111492/9.

(160085024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Arcangel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 200.017.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 18 avril 2016 à 10H00 heures au siège social

Démission de Madame Elise Lethuillier, demeurant professionnellement au 87, Grand Rue L-1661 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société

Cooptation de Monsieur Michael Elie Zini, demeurant professionnellement au 209, rue d'Itzig L-1815 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Elise Lethuillier. Monsieur Michael Elie Zini termine le mandat de son prédécesseur.

Transfert du siège social de la société, à compter du 1^{er} mai 2016, du 87 Grand Rue L-1661 Luxembourg au 16, Rue d'Epernay L-1490 Luxembourg

Référence de publication: 2016111493/15.

(160084640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Axa World Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.116.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2016:

sont renommés Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2017:

Dorothee Sauloup

Michael Reinhard

Denis Cohen Bengio

Christian Gissler

Stephan Heitz

Jean-Louis Laforge

Christophe Coquema

est renommé Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2017:

PricewaterhouseCoopers Société Coopérative

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016111502/21.

(160084513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

ARIF North Africa Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 181.689.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111495/9.

(160084787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

ARQUITECTURA, Etudes et Aménagements d'Espaces Intérieurs, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 31, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 60.020.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARQUITECTURA, Etudes et Aménagements d'Espaces Intérieurs

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016111497/12.

(160084796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

HR Group GmbH & Co. KG GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 205.250.

En date du 19 mai 2016, l'associé unique de la Société a pris la décision de révoquer avec effet au 19 mai 2016:

- Monsieur Frank-Markus Winkler de son poste de gérant de classe A de la Société;
- Monsieur Gerwin Eugen André Theiler de son poste de gérant de classe A de la Société;
- Monsieur Andreas Georg Kogler de son poste de gérant de classe A de la Société; et
- Monsieur Johannes Bayer de son poste de gérant de classe B de la Société.

En outre, l'associé unique de la Société a décidé de nommer pour une durée indéterminée avec effet au 19 mai 2016:

- Monsieur Matthias Händle, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme gérant de classe A de la Société;
- Monsieur Mathias Loop, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme gérant de classe A de la Société;
- Monsieur Uwe Niemann, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme gérant de classe A de la Société; et
- Monsieur Felix Finger, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme gérant de classe A de la Société.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Matthias Händle, gérant de classe A;
- Monsieur Mathias Loop, gérant de classe A;
- Monsieur Uwe Niemann, gérant de classe A;
- Monsieur Felix Finger, gérant de classe A;
- Madame Diana Dumitru, gérant de classe B; et
- Madame Jennifer Lima, gérant de classe B.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

HR Group GmbH & Co KG GP S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016117107/33.

(160090605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Art et Plafonds s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7423 Dondelange, 1, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 152.534.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Art et Plafonds s.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016111498/12.

(160084592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

ATENOR Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 81.002.

Acte Constitutif publié à la page 41448 du mémorial C - N° 864 du 10 octobre 2001.

Le bilan et les comptes profits et pertes au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111499/11.

(160084861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Triodos SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 115.771.

Rectificatif des documents déposés en date du 12 mai 2016 sous la référence L160080705

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 27 avril 2016 a:

- pris note de la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Olivier MARQUET, effective depuis le 27 avril 2016,
- décidé de nommer en tant qu'administrateur:

* Madame Marieloe (dit Marilou) van GOLSTEIN BROUWERS, (Classe P), Nieuweroordweg 1, PO Box 55 NL-3700 AB ZEIST, pour une période de six ans allant jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2022

* Madame Monique Bachner, 8 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, pour une période de six ans allant jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2022

- décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises agréé, pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Pierre AEBY, Nieuweroordweg 1, Po Box 55 NL-3700 AB ZEIST, nommé en tant qu'Administrateur Classe P depuis le 27 avril 2011 pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017;

- Madame Marieloe (dit Marilou) van GOLSTEIN BROUWERS, (Classe P), Nieuweroordweg 1, PO Box 55 NL-3700 AB ZEIST

- Madame Monique Badiner, 8 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- Monsieur Patrick GOODMAN, 5 rue Jean Bertels, L-1230 Luxembourg, nommé en tant qu'Administrateur depuis le 25 avril 2012 pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018;

- Monsieur Garvan (dit Garry) PIETERS, 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, nommé en tant qu'Administrateur Classe P depuis le 25 avril 2012 pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour TRIODOS SICAV II
SICAV
RBC Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2016113181/31.
(160085697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Auf Der Acht S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 190.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016111501/10.
(160084585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Axilix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 129.589.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016111504/9.

(160084728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

B&P Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 15, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 159.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2016111505/11.
(160085194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Golden Bean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 23, rue Chimay.
R.C.S. Luxembourg B 172.667.

Extrait de la convention de cession de parts sociales en date du 12 mai 2016 à Luxembourg

Il résulte de la convention de cession que Monsieur Felipe Carrillo, business developer, demeurant à L-6979 Rameldange, 130a, rue de la Forêt

Cède

83 (quatre-vingt-trois) parts sociales de la société Golden Bean Sàrl, RCS B172667 avec siège social à L-1333 Luxembourg, 23, rue Chimay

à

Monsieur Federico Carrillo, gérant de société, avec adresse à L-6979 Rameldange, 130a, rue de la Forêt

Et

Cède

84 (quatre-vingt-quatre) parts sociales de la société Golden Bean Sàrl, RCS B172667 avec siège social à L-1333 Luxembourg, 23, rue Chimay

à Madame Lucia Carrillo-Assmus, consultante, avec adresse à D-89073 Ulm, 49, Basteistrasse
de façon à ce qu'il ne possède plus de parts sociales dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan SA

Référence de publication: 2016111686/24.

(160084524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Babcock & Brown European Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 109.507.

—
Rectificatif au dépôt L160010253

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2016111506/11.

(160084429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Barentsmorneftegaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.539.

—
Les comptes annuels audités au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Un Mandataire

Référence de publication: 2016111508/12.

(160084577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Coiffure Lydie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5539 Remich, 2, place Nicolas Klopp.

R.C.S. Luxembourg B 164.954.

—
- Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 mai 2016 que:

* La démission de Lydie MARTIN de son poste de gérante de la société est acceptée.

* Madame Aurélie GHYS, née à Luxembourg le 22 avril 1988 et demeurant 76, rue Louis XIV à L-1948 Luxembourg est nommée à la fonction de gérante technique, pour une durée indéterminée.

* Monsieur Michel DIEDERICH, né à Luxembourg le 20 novembre 1968 et demeurant 2, Place Nico Klopp à L-5539 Remich est nommé à la fonction de gérant administratif, pour une durée indéterminée.

* La société sera désormais valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

- Suite à des conventions de cession de parts sociales conclues sous-seing privé en date du 13 mai 2016 et acceptées par la gérante au nom de la société, le capital social de la société COIFFURE LYDIE S.à r.l., représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR chacune est désormais détenu comme suit:

AG Groupe S.à r.l.

avec siège social 29, Hauptstroos

L-8538 Hovelange

RCS Luxembourg B 198.729 50 parts sociales

A.M.D. S.à r.l.

avec siège social 2, Place Nico Klopp

L-5539 Remich

RCS Luxembourg B 112.605 50 parts sociales

100 parts sociales

Remich, le 13 mai 2016.

Pour extrait conforme

Aurélié GHYS / Michel DIEDERICH

Gérante technique / Gérant administratif

Référence de publication: 2016113442/31.

(160087124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Ben Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.539.147,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 125.417.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 13 mai 2016 que:

- Monsieur Geoffrey Henry a démissionné de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 30 avril 2016;
- Monsieur Thierry Jacob, né le 7 juillet 1967, à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de classe A de la Société en remplacement de Monsieur Geoffrey Henry, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016111511/18.

(160085123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

OCM Luxembourg EPF III Railpool Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.339.

—
EXTRAIT

Certaines parts sociales détenues dans la Société ont été transférées de la manière suivante en date du 18 mai 2016:

- OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ayant un capital social de EUR 1.744.175,- dont le siège social est situé à 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 159343 a transféré 6.057 parts sociales à Pacific Mezz Investco S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de EUR 25.000,-, dont le siège social est situé au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activités Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B156397;
- M. Torsten Lehnert, demeurant au 56, Riedener Weg, 82319 Starnberg, Allemagne a transféré 21 parts sociales à Pacific Mezz Investco S.à r.l.;
- M. Thorsten Priebe, demeurant au 19b, Theodor-Heuss-Ring, 52249 Eschweiler, Allemagne a transféré 21 parts sociales à Pacific Mezz Investco S.à r.l.;
- M. Hagen Alvermann, demeurant au 19, Lüneburger Str., 80809 München, Allemagne a transféré 3 parts sociales à Pacific Mezz Investco S.à r.l..

En conséquence, les parts sociales de la société sont désormais détenues de la manière suivante:

- OCM Luxembourg EPF III S.à r.l. détient 6.352 parts sociales dans la Société;
- Pacific Mezz Investco S.à r.l. détient 6.102 parts sociales dans la Société;
- M. Torsten Lehnert détient 21 parts sociales dans la Société;
- M. Thorsten Priebe détient 21 parts sociales dans la Société;
- M. Hagen Alvermann détient 4 parts sociales dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCM Luxembourg EPF III Railpool Topco S.à r.l.

Référence de publication: 2016113841/31.

(160087196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Prospector Rig 1 Contracting Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.100,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.393.

Par résolution prise en date du 30 mars 2016, le conseil de gérance de la Société a décidé de nommer Madame Sandrine Algrain, né le 06 juin 1977 à Bastogne, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg en tant que déléguée à la gestion journalière de la société en remplacement de Michael Fletcher Pope.

Par résolution prise en date du 13 avril 2016, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Changement de son siège social, pour s'établir, à partir du 20 avril 2016, au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- Démission du gérant suivant à partir du 20 avril 2016:

* Monsieur Ahmad Raja, ayant son adresse professionnelle au Paragon Offshore building, Baine Johnston Centre, 4th Floor, 10 Fort William Place, St. John's, Newfoundland & Labrador, Canada A1C 1K4

- Nomination du gérant suivant à partir du 20 avril 2016:

* Monsieur Anirudha Pangarkar, né le 1^{er} décembre 1961 à Pune, Inde, ayant son adresse professionnelle au 3151 Briarpark Drive, Suite 700, USA - TX 77042 Houston

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandrine Algrain

Gérant

Référence de publication: 2016111932/22.

(160084902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Atrium International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8048 Strassen, 2, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 206.177.

STATUTS

L'an deux ille seize, le treize mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Sandrine LAMENDOUR, née le 29 août 1966 à Reims, demeurant à 2 rue des Ardennes, L-8048 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg),

2. La société par actions simplifiée dénommée «ATRIOM SARL», de droit Français, ayant son siège social à 14, Place Gabriel Perl, 75008 Paris (France), inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 44852530300021, ici représentée aux fins des présentes par ses gérants, Monsieur Jérôme GIANNETTI, Expert-Comptable, né le 03/06/1966 à Toulouse et demeurant F-75008 PARIS 80, rue de Miromesnil et Monsieur Marc LECLERC, Expert-Comptable, né le 19/03/1962 à Paris, demeurant F-75015 PARIS, 22, rue Vaugelas.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre 1^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Exercice Social - Capital Social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par les présents statuts (les «Statuts») ainsi que par le pacte conclu entre les associés de la Société (le «Pacte»), sous la dénomination de: "ATRIOM INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à.r.l.".

Art. 2. Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société a pour objet principal, l'exercice de missions d'expertise comptable et de révision.

Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet, telles que la prestation pour compte de tiers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, de tous services comptables et fiduciaires, y compris la formation intra ou inter-entreprises, l'assistance en matière fiscale, la représentation par mandat de tiers dans leurs rapports avec les administrations publiques ou avec des particuliers, la domiciliation et la gestion sous mandat de sociétés.

La Société pourra promouvoir ou réaliser:

La constitution, la transformation et la réorganisation de toute affaire, entreprise et société et fournir tous services administratifs, de tenue de livres et de registres.

La prestation d'activités de conseil et/ou d'assistance technique dans les domaines de l'organisation, de l'informatique, des techniques de communication, de la gestion d'entreprise et des affaires, de la finance et de l'administration des entreprises.

Toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée ou qu'elle ne contrevienne à l'activité réglementée de ses associés.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante.

Chaque année, le trente septembre les comptes annuels sont arrêtés et le conseil de gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Si la Société est amenée à ne comprendre qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, entre associés ou au profit de tiers, le consentement d'un ou plusieurs associés représentant au moins les trois quarts des droits de vote est nécessaire.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la Société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi sont applicables.

Titre 2. Administration - Assemblée Générale Administration

Art. 9. La Société est administrée et gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou à titre gratuit, nommés par décision des associés qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués, avec ou sans motifs, par une résolution des associés titulaires de la majorité des droits de votes.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son gérant unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants, ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature par le conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 10. En tant que simple mandataire de la Société un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance. Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du conseil de gérance.

Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Décisions des associés

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents Statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Toute assemblée se tiendra au siège de la Société ou à tout endroit que la gérance déterminera.

Titre 3. Répartition des bénéfices

Art. 14. Chaque année, au dernier jour de septembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la Société, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social et ce, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition des associés

Titre 4. Dissolution - Liquidation

Art. 15. La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par le conseil de gérance.

La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Disposition générale

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents Statuts, la partie s'en réfère à la Loi.

Disposition Transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente septembre deux mille dix-sept (30.09.2017).

Souscription et libération

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par les associés comme suit:

Madame Sandrine LAMENDOUR pré qualifiée:	30 parts
ATRIOM SARL pré qualifiée:	70 parts
TOTAL:	100 parts

Les associés déclarent que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés présents ou dûment représentés prennent les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Madame Sandrine LAMENDOUR, née le 29 août 1966 à REIMS, demeurant au 2, rue des Ardennes, L-8048 Strassen, en tant que gérant technique, exerçant la fonction d'Expert-comptable.

b) Monsieur Jérôme GIANNETTI, Expert-Comptable, né le 03/06/1966 à Toulouse et demeurant F-75008 PARIS 80, rue de Miromesnil, en tant que gérant administratif,

c) Monsieur Marc LECLERC, Expert-Comptable, né le 19/03/1962 à Paris, demeurant F-75015 PARIS, 22, rue Vaugelas, en tant que gérant administratif.

2. Le siège social de la Société est établi à l'adresse suivante: L-8048 Strassen, 2, rue des Ardennes.

Estimation des Frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec moi, notaire, la présente minute.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandrine Lamendour, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 mai 2016. Relation: EAC/2016/11562. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 mai 2016.

Référence de publication: 2016112261/174.

(160085449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

**Autoform TF S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TCR TF S.à r.l.).**

Capital social: EUR 24.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 205.386.

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh of May.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

ASTORG VI INVESTMENTS S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Commercial Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 201 660, having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of thirty thousand three hundred euros (EUR 30,300) (the "Shareholder")

here represented by Liridon ELSHANI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on May 2nd, 2016.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

Such appearing party is the sole Shareholder of TCR TF S.à r.l. (the “Company”), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Bâtiment Forte 2 - 2, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Edouard Delosch dated 11 April 2016, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 205 386, not already published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and having a share capital of twenty four thousand euros (EUR 24,000).

The Shareholder declared and requested the notary to state that:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Change of the name of the Company into AUTOFORM TF S.à r.l.;
- 2) Amendment of article 1 of the articles of association of the Company;
- 3) Miscellaneous.

II. - That the whole of the corporate capital being present or represented at the present meeting and all the Shareholder present or represented declaring that he has had due notice and was fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

III. That the following resolutions have been taken:

First resolution

The Shareholder resolve to change the name of the Company into “AUTOFORM TF S.à r.l.”

Second resolution

The Shareholder resolve to amend the article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “AUTOFORM TF S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present notarial act, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she/he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le onze mai.

Par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ASTORG VI INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201 660, ayant son siège social 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social de trente mille trois cent euros (EUR 30,300) (l'«Associé»),

dûment représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 mai 2016.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de TCR TF S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de vingt quatre mille euros (EUR 24,000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 205 386 constituée suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 avril 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ainsi, l'Associé, après avoir délibéré, prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Changement de dénomination sociale en AUTOFORM TF S.à r.l.;

2) Modification corrélative de l'article 1 des statuts de la Société;

3) Divers

II. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'Associé unique se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. Que les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Actionnaire unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «AUTOFORM TF S.à. r.l.».

Deuxième résolution

L'Actionnaire unique décide de modifier corrélativement l'article 1 des statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 1^{er}. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «AUTOFORM TF S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.»

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du représentant de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 mai 2016. Relation: 2LAC/2016/10370. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016113192/104.

(160086526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.